

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD
Hôtel du Département – CS 80319 - Place Aristide Briand - 86008 Poitiers Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 23.11

Affectation du résultat

Le Comité Syndical dûment convoqué le 28 mars 2023 s'est réuni pour une réunion le 4 avril 2023 à 9h00, dans la salle Pierre de Voyer d'Argenson à l'hôtel du Département de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Alain PICHON, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard.

Etaient présents :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Florence JARDIN, Emmanuel BAZILE, Gilles MORISSEAU

Suppléant : Stéphane ALLOUCH

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Alain PICHON, Pascale MOREAU, Jean-Louis LEDEUX, Claude EIDELSTEIN, Anthony BROTTIER

Suppléants : Benoît COQUELET, Sybil PECRIAUX, Gérard PEROCHON

Etaient Excusés :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Léonore MONCOND'HUY ayant donné son pouvoir à Florence JARDIN, Bastien BERNELA ayant donné son pouvoir à Gilles MORISSEAU

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Bruno BELIN ayant donné son pouvoir à Alain PICHON, Sandrine BARRAUD ayant donné son pouvoir à Pascale MOREAU, François BOCK ayant donné son pouvoir à Alain PICHON

Participaient également à la réunion en qualité de :

Personnels des administrations

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Guillaume BERTHIAS, Stéphanie BOURY

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Thierry POIREAU, Gwenaëlle DUBÉE, Paul-Antoine TIXIER, Béatrice MOUSSION, Emilie BIGOT

AR Prefecture

086-200005783-20230404-23_11-DE

Reçu le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

Objet : Affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2006 autorisant la création du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après délibération, le Comité Syndical décide :

- **d'affecter en report à nouveau l'excédent de fonctionnement cumulé 2022, soit la somme de 862 831,63 € à l'article 002 de la section de fonctionnement,**
- **d'affecter en report à nouveau l'excédent d'investissement cumulé 2022, soit la somme de 599 521,90 € au chapitre 001 de la section d'investissement,**

ADOPTÉ

Nombre de délégués

En exercice : 17

Quorum : 9

Votants : 17

Abstention : 6

Suffrages exprimés : 11

ont voté pour : 11

ont voté contre : 0

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,



Le Président,
Alain PICHON

AR Prefecture

086-200005783-20230404-23_11-DE
Reçu le 12/04/2023
Publié le 12/04/2023

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD

COMITE SYNDICAL DU SMAPB

Mardi 4 avril 2023 - 09h00

Salle Pierre de Voyer d'Argenson - Hôtel du Département

RAPPORT DU PRESIDENT

RAPPORT N°5 - AFFECTATION DU RESULTAT

Suite à l'approbation du compte administratif 2022, les comptes de résultats sont les suivants :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 862 831,63 €
- un excédent d'investissement cumulé de 599 521,90 €

soit un excédent cumulé total de 1 462 353,53 €.

Il est prévu de reporter en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement cumulé soit 862 831,63 € et de reporter en section d'investissement l'excédent d'investissement de 599 521,90 €

Section de fonctionnement

Recettes : chap. 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 862 831,63 €

Section d'investissement

Recettes : chap.001 (excédent d'investissement) : 599 521,90 €

Au vu de ces éléments, le comité syndical est invité à :

- **d'affecter en report à nouveau l'excédent de fonctionnement cumulé 2022, soit la somme de 862 831,63 € à l'article 002 de la section de fonctionnement,**
- **d'affecter en report à nouveau l'excédent d'investissement cumulé 2022, soit la somme de 599 521,90 € au chapitre 001 de la section d'investissement,**

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.

AR Prefecture

086-200005783-20230404-23_11-DE

Reçu le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023